



Qu'est-ce que l'ASSR?

publié le 23/01/2014

Pourquoi le collège doit-il faire passer l'ASSR ?

Alors que depuis quelques années, les accidents de la route diminuent, les accidents chez les jeunes et chez les deux roues sont en augmentation. Les jeunes sont plus souvent impliqués car ils ont une conduite imprudente. De plus, alors que les accidents sont le plus souvent dus à une faute du conducteur, environ 60% des personnes tuées ne sont pas responsables : piétons, occupants non conducteurs et conducteurs non responsables.

L'attestation scolaire de sécurité routière niveau 1 (ASSR1) :

Qui passe l'ASSR1 ?

Il faut être en 5e ou avoir 14 ans en 2014.

Quelle est son utilité ?

L'ASSR1 est obligatoire pour conduire un cyclomoteur puisqu'elle est nécessaire pour pouvoir passer le BSR (Brevet de sécurité routière)

BSR* : il faut avoir 14 ans, l'ASSR1 + 5 heures de conduite en école.

L'attestation scolaire de sécurité routière niveau 2 (ASSR2) :

Qui passe l'ASSR2 ? Il faut être en 3e ou avoir 16 ans en 2014.

Quelle est son utilité ? L'ASSR2 est obligatoire pour l'inscription à l'épreuve théorique du permis de conduire, elle est également nécessaire pour la conduite accompagnée. Il faudra donc bien penser à conserver votre diplôme.

Comment se déroulent les deux épreuves ?

Ce contrôle se présente sous la forme d'un QCM (questionnaire à choix multiple, c'est-à-dire qu'on répond à des questions en cochant des cases) d'une durée de 20 minutes environ. Il peut y avoir une seule ou plusieurs réponses. Les vingt questions sont téléchargées dans une banque de données, chaque téléchargement est différent.

Pour obtenir l'ASSR, il faut répondre de manière correcte à 10 questions sur 20 et obtenir la moyenne. Si vous échouez, vous avez la possibilité de repasser l'épreuve.

Sur quoi portent les deux épreuves ?

Le contenu des épreuves porte sur quatre catégories d'usagers :

- ▶ piétons,
- ▶ cyclistes,
- ▶ cyclomotoristes
- ▶ et autres (passagers, témoins ...)

et sur sept thèmes : les comportements dans la circulation, les équipements, la réglementation, la santé, la vitesse et les intersections.

Les deux épreuves portent sur les mêmes sujets mais l'ASSR2 est un peu plus difficile que l'ASSR1. A noter qu'il y a davantage de questions sur la santé (effets des médicaments, de la fatigue, de l'alcool et des drogues) et la vitesse pour l'ASSR2.

Attention, il faut connaître des règles de circulation mais les ASSR ne sont pas un examen sur le code de la route* et les infractions** à ne pas commettre.

Le plus important est le comportement à adopter dans les situation de partage de l'espace routier, en tant que piéton, cycliste, cyclomotoriste, passager de car, de vélo, de cyclo ou de voiture ou encore témoin d'un accident.

*Code de la route : ensemble des lois qui réglementent et organisent la circulation (des piétons, des conducteurs de deux-roues et de quatre-roues) sur les voies publiques. Le respect de ces règles permet de circuler en veillant à la sécurité de chacun.

**Infraction : souligne non-respect d'une loi ou d'une réglementation, sanctionné par une peine.



Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.